



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRÊTÉ**

**Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation de 2<sup>ème</sup> classe, BAP J adjoint en gestion administrative, organisé par l'Université Lumière Lyon 2, session 2026.**

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

. Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

. Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

. Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de recrutements sans concours et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**- La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe de recherche et de formation, BAP J, adjoint en gestion administrative, organisé par l'Université Lumière Lyon 2 est composée comme suit :

Madame Sherazade BEN RAHMA, présidente, responsable du pôle de la formation des personnels, DRHAS, Université Lumière Lyon 2,

Monsieur Romain CARNEVALI, membre, responsable du pôle de la formation, INSPÉ de l'académie de Lyon, Université Lyon 1

Madame Julie SAROLI, membre, gestionnaire administrative et financière, Laboratoires ICAR/Triangle, Université Lumière Lyon 2,

Monsieur Frederic CARVALHO, suppléant, référent des instances et handicap, DRHAS, Université Lumière Lyon 2.

**ARTICLE 2** - La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 8 juin 2026

Pour la Présidente et par délégation,  
La Directrice Générale des Services adjointe

et de l'action sociale

Cathy LOBRY